



# Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

**AIDES**

## Compagnonnage : action culturelle et auteur associé

### Publics concernés

Association , Entreprise , Établissement public

### Domaines secondaires

Disque et livre , Économie culturelle

La Région est engagée en faveur du livre depuis de nombreuses années au travers d'un contrat de filière livre. Ce contrat de Filière regroupe la Direction Régionale des Affaires culturelles, le Centre National du Livre, la Région et l'ALCA. Cette politique partenariale de soutien aux acteurs régionaux de la filière du livre se mobilise autour de trois axes principaux : - Axe 1 – Interprofession, - Axe 2 – Auteurs et vie littéraire, - Axe 3 – Economie du livre.

## Échéances

3 sessions seront organisées en 2022

### Dépôt des dossiers pour la session 1 :

Ouverture : 29 novembre 2021

Fermeture : 07 janvier 2022

Comité d'engagement : 28 février 2022 10 mars 2022

CP : Mai 2022

### Dépôt des dossiers pour la session 2 :

Ouverture : 02 février 2022

Fermeture : 08 avril 2022

Comité d'engagement : 19 mai 2022

CP : Juillet 2022

### **Dépôt des dossiers pour la session 3 :**

Ouverture : 30 mai 2022

Fermeture : 20 juillet 2022

Comité d'engagement : 20 septembre 2022

CP : Novembre 2022

**Étude des dossiers** : 2 à 3 Comités d'engagement sont organisés chaque année.

## **Objectifs**

Le dispositif se fonde sur l'association d'un auteur (écrivain, illustrateur, journaliste, traducteur, créateur de fanzine...) et d'une structure d'accueil.

Soutenir les actions qui permettent l'instauration d'une relation de longue durée (entre 2 et 8 mois) associant un ou des auteur(s) et des publics, au sein d'une structure culturelle, éducative ou sociale de Nouvelle-Aquitaine.

Encourager la valorisation du travail et des œuvres publiées des auteurs néo-aquitains sur leur propre territoire.

Valoriser les actions de compagnonnage à destination de la jeunesse.

## **Bénéficiaires**

Les lieux de référence de la filière du livre, maisons d'édition, librairies, bibliothèques/ médiathèques, maisons d'écrivains.

Les opérateurs culturels et manifestations littéraires, les centres sociaux et médico-sociaux, les collectivités territoriales, les établissements pénitentiaires et les établissements de santé, etc.

Les établissements scolaires (écoles, collèges, CFA, lycées, universités etc.) et tous les lieux d'accueil des jeunes hors temps scolaire, voulant initier un projet de découverte de la création littéraire.

## **Montant**

Pas de montant minimum ou maximum, l'aide sera étudiée au regard des partenariats obtenus par la structure auprès des autres financeurs publics et du plan de financement présenté.

## Critères de sélection

Le projet global doit s'inscrire sur une durée comprise entre 2 et 8 mois et favoriser une relation de proximité entre les professionnels du livre, les publics et l'auteur associé, sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine.

Dans le cas d'un projet d'auteur associé à une structure éducative ou d'accueil des jeunes, le projet global doit s'inscrire sur une durée comprise entre 1 et 6 mois et favoriser les actions à destination de la jeunesse.

Le projet doit comporter des temps de rencontres des publics avec l'auteur et ses œuvres.

Une attention particulière sera portée à l'ancrage territorial du projet et à la portée littéraire des actions proposées.

Le compagnonnage peut comporter un volet de création ou commande de texte, mais cela ne constitue pas une obligation. Si c'est le cas, le budget global fera apparaître une juste rémunération de la création de l'auteur.

Le projet explicite la convention conclue entre l'auteur et la structure, indiquant les modalités de rémunération en fonction de la durée, de la nature et du nombre des interventions de l'auteur.

## Comment faire ma demande ?

Répondre aux critères d'éligibilité.

Se rapprocher du site d'ALCA pour obtenir le formulaire de demande d'aide.

## Correspondants

Unité Livre

14, Rue François de Sourdis  
33077  
Bordeaux

05 57 57 09 45 / 05 57 57 06 32

*livre@nouvelle-aquitaine.fr*